



**REMISE DES PRIX
DU CONCOURS NATIONAL
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2011**

52ème édition

MERCREDI 15 FEVRIER 2012
Pavillon d'Armenonville

ORDRE D'APPEL DES LAUREATS

PRIX NATIONAL DU JARDINIER

Attribué par le jury national, il consacre un travail de qualité mené sur plusieurs années et distingue plus particulièrement les bénévoles et agents communaux qui se sont investis de façon exceptionnelle dans le fleurissement de la commune.

Les bénévoles de Juvigné (Mayenne)
Les bénévoles d'Ebouleau (Aisne)

PRIX STATION VERTE

Récompense une commune labellisée Station Verte et classée au plus haut niveau du palmarès des Villes et Villages Fleuris.

LYONS-LA-FORÊT (Eure)

PRIX COUP DE CŒUR

Décerné en partenariat avec le magazine **Mon Jardin & Ma Maison**

BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais)
SAINT-HILAIRE-LES-PLACES (Haute-Vienne)



TROPHEE DU DEPARTEMENT FLEURI

Récompense le dynamisme d'un département pour son fleurissement. Sont pris en compte le nombre de communes inscrites, le nombre de communes classées à l'échelon régional et national, la volonté du département pour mener des actions d'incitation et de conseils, en particulier auprès des communes rurales. Les actions de communication ainsi qu'une politique de sensibilisation et d'animation sont également intégrées aux critères.

BAS-RHIN

EURE

INDRE-ET-LOIRE

MEURTHE-ET-MOSELLE

PRIX DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Organisé en partenariat avec le **ministère de la Culture et de la Communication**, il récompense les actions de mise en valeur d'un élément du patrimoine par un environnement floral et paysager de qualité. Sont retenues les réalisations qui répondent aux critères suivants :

- Cohérence de l'aménagement avec le contexte patrimonial.
- Espace public, accessible à tous (gratuit).
- Consultation des services du patrimoine dans le cas de mesures de protection.

LE MAGNY (Indre)

PRIX NATIONAL DE L'ARBRE

Ce prix récompense une collectivité territoriale qui a assuré, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré. Les critères d'appréciation prennent en compte la stratégie de gestion du patrimoine, la qualité des tailles et des élagages, le soin apporté à la mise en œuvre de nouvelles plantations, la politique de communication spécifique, les actions pédagogiques et l'aspect général du patrimoine arboré.

FRAISSE-SUR-AGOUT (Hérault)

VALENCIENNES (Nord)

PRIX DE LA DIVERSITE VEGETALE

Organisé en partenariat avec **Val'hor**, l'Interprofession de la filière de l'horticulture d'ornement, ce prix récompense les démarches de valorisation du végétal à travers des actions de découverte de la diversité végétale.

NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON (Seine-Maritime)



PRIX DE LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE COMMUNAL RURAL

Organisé en partenariat avec le **ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire** et de **FRANCEAGRIMER**, ce prix récompense toute action remarquable et exemplaire s'appuyant sur l'aménagement ou la création d'espaces verts ou fleuris, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et au développement ou la revitalisation d'une commune.

MOUDEYRES (Haute-Loire)

COMMUNES ACCEDANT A LA 4ème FLEUR

AVOINE (Indre-et-Loire)
BLANQUEFORT (Gironde)
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE (Nord)
HOLTZHEIM (Bas-Rhin)
PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales)
TRELAZE (Maine-et-Loire)

FLEUR D'OR 2011

AIX-LES-BAINS (Savoie)
FRAISSE-SUR-AGOUT (Hérault)

